

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Éric CAUVIN, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR, Mme Laëtitia VIVIER qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Martine SAVARY

Date de convocation : 13 décembre 2023

Date d'affichage : 3 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Votants : 20

Délib. n°2023-099 : RH - modification du RIFSEEP

Vu la délibération n°2018-076 du 08/11/2018, modifiée par délibération n°2020-063 du 10/09/2020 et par délibération n°2021-078 du 04/11/2021,

Vu le décret n°2020-182 du 27/02/2020,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements du RIFSEEP afin de tenir compte de l'évolution des postes et des nouvelles responsabilités exercées par les agents concernés,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Modifier le régime du RIFSEEP comme suit :**

Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et emplois énumérés ci-après :

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Fonctions	IFSE	
			Montant plafond	Plafond réglementaire
Attaché territorial (A)	A1	Directeur	15 000 €	36 210 €
Technicien (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	17 480 €
Rédacteur (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	17 480 €
Rédacteur (B)	B2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	9 000 €	17 480 €
Assistant de conservation du patrimoine (B)	B1	Responsable de service	12 000 €	16 720 €

Adjoint administratif (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité		
	C3	Agent opérationnel		
Adjoint du patrimoine (C)	C1	Responsable de service	10 000 €	11 340 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
Agent de maîtrise (C)	C1	Responsable de service	10 000 €	11 340 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
Adjoint technique (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €
	C3	Agent opérationnel	6 000 €	10 800 €
ATSEM (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	8 000 €	10 800 €

Le CIA pourra être attribué aux agents relevant des cadres d'emplois énumérés ci-après, dans la limite des plafonds suivants, eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE :

Cadre d'emplois	Groupe de fonctions	Fonctions	CIA	
			Montant plafond	Plafond réglementaire
Attaché territorial (A)	A1	Directeur	1 500 €	6 390 €
Technicien (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Rédacteur (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Rédacteur (B)	B2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	900 €	2 380 €
Assistant de conservation du patrimoine (B)	B1	Responsable de service	1 200 €	2 380 €
Adjoint administratif (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
Adjoint du patrimoine (C)	C1	Responsable de service	1 000 €	1 260 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
Agent de maîtrise (C)	C1	Responsable de service	1 000 €	1 260 €
	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
Adjoint technique (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €
	C3	Agent opérationnel	600 €	1 200 €
ATSEM (C)	C2	Agent en expertise ou encadrant de proximité	800 €	1 200 €

- Dire que les autres dispositions de la délibération restent inchangées.

Pour : 20	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

